

## **COMMUNIQUE – SUBVENTION CHAUFFE EAU SOLAIRE (PHASE 3)**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Fond Maurice Ile Durable (MID Fund) ont le plaisir d'annoncer le lancement de la troisième phase du programme de financement subventionné de chauffe-eau solaire (SWH Phase 3) pour les nouveaux demandeurs.

Les Mauriciens désirant bénéficier de la subvention de Rs 10 000 pour l'achat d'un chauffe-eau solaire doivent se faire enregistrer auprès de la Banque de Développement (DBM) du **6 Octobre au 13 Octobre 2012**.

Les nouvelles demandes seront traitées selon la formule « **premier venu, premier servi** ». Le lancement de cette troisième phase du plan de subvention de chauffe-eau solaire est financé par le Fond Maurice Île Durable (MID Fund).

Les procédures à suivre pour bénéficier de la subvention de Rs 10 000 de subventions sont les suivantes:

1. Toute personne voulant faire une demande d'application en ligne doit consulter le site de la DBM [www.dbm.mu](http://www.dbm.mu) afin de constituer un e-dossier de demande pour chauffe-eau solaire. Le processus en ligne est simple et rapide. Un accès à l'internet et un email est nécessaire. **Le service en ligne est disponible du 6 Octobre au 13 Octobre 2012 (24h sur 24h)**
2. Toute personne n'ayant pas accès à l'internet ou nécessite une assistance est tenue de se présenter en personne munie seulement de sa carte identité. Le service sera disponible le **Samedi 6 Octobre**, le **Dimanche 7 Octobre** et le **Samedi 13 Octobre 2012** de **9h00 à 16h00** au siège de la Banque de Développement (Port Louis) et les cinq agences de Mahebourg, Curepipe, Flacq, Rodrigues et Triolet.

### **IMPORTANT**

- Les demandes faites par les fournisseurs ou agents au nom des clients ne seront pas prises en consideration.
- Le public ne doit faire aucun depot auprès des fournisseurs ou agents ou même prendre une quotation pendant la demande d'application.
- Les chauffe-eau solaires devront toutefois être achetés auprès de vendeurs agréés par le MID Fund et la DBM dont la liste est disponible sur le site [www.mid.mu](http://www.mid.mu) ou [www.dbm.mu](http://www.dbm.mu)
- Pour plus d'information, veuillez consulter le site [www.mid.mu](http://www.mid.mu) ou [www.dbm.mu](http://www.dbm.mu)

**Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le MID Fund**

**29 Septembre 2012**